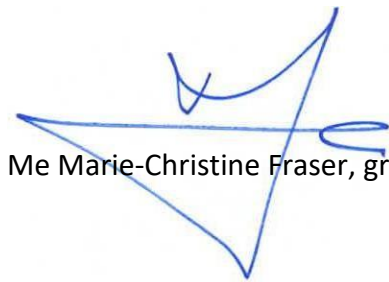


**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-268  
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2006-117  
RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT DE LA VILLE D'ASBESTOS  
(Référence aux grilles de zonage)**

Prenez avis qu'à une séance ordinaire tenue le 15 janvier 2018, le Conseil municipal a adopté le règlement 2018-266 concernant le règlement modifiant le règlement 2006-117 Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos (Référence aux grilles de zonage).

Ce règlement prévoit la modification des superficies et dimensions minimales des emplacements prévus à l'article 3.1 du Règlement 2016-117 Règlement de lotissement de la Ville d'Asbestos.

Donné à Asbestos, Québec, le 20 juin 2018.



Me Marie-Christine Fraser, greffière